

DISCOURS
SUR LE BUDGET

PRONONCÉ PAR

Hon J. C. McCorkill

Trésorier de la Province

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE QUÉBEC

LE 25 AVRIL 1905



QUÉBEC :

IMPRIMÉ PAR LA CIE DE PUBLICATION "LE SOLEIL"

1905

DISCOURS SUR LE BUDGET

Monsieur l'Orateur,

Avant de procéder au devoir que je dois accomplir, je désire exprimer au nom de la minorité de cette province tant au dehors qu'au dedans de la Chambre la grande satisfaction que nous ressentons en nous adressant à vous comme Orateur de cette assemblée. A cette époque de notre histoire alors qu'une section de la population de cette grande Puissance, aveuglement fait tout son possible pour troubler l'excellente sympathie qui a existé entre les différentes races et religions de notre Dominion, il est particulièrement agréable de voir l'Honorable Premier Ministre et ses compatriotes dans cette Chambre vous élisant unanimement et de bon cœur, le Président de ce corps Législatif, et par là donnant un témoignage pr leur bienveillance envers nous.

Je sollicite maintenant l'indulgence de cette Chambre, pour un court espace de temps durant lequel je vous soumettrai l'état financier pour l'année fiscale finissant le 30 juin 1904, mon deuxième état financier depuis que j'ai pris charge du Trésor, et le trente-neuvième état financier depuis la Confédération.

Les Comptes Publics pour l'année furent placés sur la table à l'ouverture de la session. L'information à recueillir de cet important rapport du Gouvernement, démontrera que l'année a été satisfaisante, spécialement si nous prenons en considération que nous avons dû rembourser les droits de successions qui avaient été collectés par mes

prédécesseurs, et qui ont été déclarés illégaux par un jugement du Conseil Privé dans la fameuse cause de Lamb vs. Manuel, nous avons dû remettre la somme de \$56,776.16.

Nous avons aussi réduit la dette consolidée de la Province, de \$ 113,709 75 à même le revenu ordinaire. Et malgré cela nous avons un surplus de 85,217 30 sur les dépenses ordinaires et extraordinaires.

En d'autres termes, si nous n'avions pas eu à remettre des droits de successions, et si nous n'avions pas réduit la dette de la Province, nous aurions un surplus de \$256,703.21.

RECETTES ET DÉPENSES 1903-4

L'on verra sur les pages quatre et les suivantes que les Recettes Ordinaires furent..... \$ 4,880,686 54
Dépenses Ordinaires..... 4,744,969 24
Laissant un surplus de..... \$ 135,717 30

Il a été payé en acompte sur la construction des Bureaux Publics et d'Enregistrement, Montréal, classée parmi les Dépenses Extraordinaires, la somme de \$50,500.00.

Déduisant ceci du surplus des Recettes sur les Dépenses Ordinaires, nous avons un surplus des Recettes Ordinaires sur les Dépenses Ordinaires et Extraordinaires, \$85,217.30.

Les recettes totales de l'année ont été \$4,995,118.26.

Les dépenses, à part les Subsidés de Chemins de Fer, celui du Pont de Québec, et la construction du Chemin de Fer Q. M. O. & O., \$4,892,012.74.

Excédent des Recettes, \$103,105.52.

PREVISIONS BUDGETAIRES 1903-4

RECETTES

Si nous comparons les résultats de l'année avec les résultats prévus nous trouvons les différences suivantes :

Recettes ordinaires.....	\$4,478,765 34
Dépenses ordinaires.....	4,426,133 91
	<hr/>
Surplus prévu.....	\$52,631 43
Les recettes ordinaires actuelles ont été de.	\$4,880,686 54
Les prévisions des recettes ordinaires étaient	\$4,478,765 34
	<hr/>
Excédent des recettes réelles sur les prévisions....	\$401,921 20
	<hr/>

DÉPENSES

Les dépenses ordinaires réelles ont été....	\$1,744,969 24
Les dépenses ordinaires prévues étaient de	4,426,133 91
	<hr/>
Excédent des dépenses réelles sur les dépenses prévues	\$ 318,835 33
	<hr/>

La différence marquée entre les recettes et les dépenses prévues et les recettes et les dépenses réelles pour l'année sous considération est une preuve évidente de la grande difficulté que rencontre chaque trésorier à se prévoir contre une feuille de balance adverse. L'an dernier n'a pas été une exception aux années précédentes et le manque de prévision correcte sur les recettes et les dépenses est une expérience qui n'est pas restreinte aux seuls trésoriers de cette Province. Une étude des États financiers des Ministres des Finances du Dominion et même des Chanceliers de l'Échiquier de la Grande Bretagne démontrera qu'il n'est pas rare pour eux d'estimer incorrectement les recettes et les dépenses de leur pays respectif. C'est une satisfaction de savoir que l'excédent des recettes réelles sur les recettes prévues a été plus élevé que celui des dépenses réelles sur les dépenses prévues, et que le surplus de l'année a été plus élevé que prévu.

RECETTES.

Les différents services qui ont dépassé les prévisions ont produit la somme de.....	\$ 425,974 38
Ceux qui n'ont pas atteint les prévisions se sont élevés à.....	\$ 24,053 18
Soit un excédent de recettes réelles sur les prévisions.....	\$ 401,921 20
Les principaux articles qui ont contribué à l'excédent des recettes sur les prévisions, ont été :	
Terres, Mines et Pêcheries.....	\$ 134,355 72
Licences.....	\$ 30,338 98
Droits de successions.....	\$ 191,532 47
Taxes directes sur corporations commerciales	\$ 28,545 88
Entretien des aliénés.....	\$ 17,094 07

TERRES, ETC.

Le département des Terres, Mines et Pêcheries, qui a été si bien administré par notre ex-Premier Ministre, a toujours été un important contribuant envers le Revenu Ordinaire de la Province. L'année maintenant en considération n'a pas été une exception. Nous avons reçu de ce département \$1,360,855 72.

Les principales sources de cette somme sont :

Droit de coupe de bois.....	\$ 715,134 02
Licences de coupe de bois.....	252,554 01
Location de terrains.....	176,226 41
Chasse et Pêcheries.....	65,515 55
Vente des terres de la Couronne.....	103,184 69

Comparées avec les recettes suivantes, pour les mêmes services de ce Département, pour l'année financière finissant le 30 juin 1903 :

Droits de coupe de bois.....	\$ 667,631 96
Licences de coupe de bois.....	352,004 58
Location de terrains.....	187,206 25
Chasse et Pêcheries.....	63,119 93
Vente de terres de la Couronne.....	76,776 66

La même politique a été obtenue dans l'administration des terres de la Couronne, en l'année 1904, telle que suivie avant cette date, aussi bien pendant le temps que nos adversaires ont administré la Province que durant la période écoulée depuis 1897 à ce jour. Aucune prétention n'a été faite avant 1897 démontrant qu'il était contre l'intérêt de la Province de placer certaines parties de nos limites à bois sous licence. Assurément, Monsieur, si vous référez au rapport du Département des Terres vous verrez que nos prédécesseurs ont vendu, ou plutôt, ont placé sous licence, 39,143 $\frac{3}{4}$ milles de notre domaine à bois à une moyenne par mille de \$22.59, formant la somme de \$881,153.06. Depuis 1897, 19,352 milles ont été mis en location, \$1,710,902.45, à une moyenne de \$88.92 par mille.

Avant 1897, les limites étaient licenciées par contrats privés aussi bien que par concurrence publique. Depuis 1897, toutes les licences ont été adjudgées par encan public, au plus haut et dernier enchérisseur. Dernièrement il a été allégué que nous gaspillons le domaine public pour des fins de revenu. A ce propos, il sera intéressant d'apprendre comment, au moins une grande partie de l'argent reçue de la location des limites a été appliquée, spécialement durant la dernière administration. Si nous comparons la dette de la Province, telle qu'elle existait le 30 juin 1904, avec ce qu'elle était le 30 juin 1900, la fin de la dernière année financière précédant le dernier parlement, nous verrons qu'une grande partie de cet argent fut appliquée à la réduction de notre dette.

Les Comptes Publics pour les années 1900-01 à 1903-04, démontreront les réductions suivantes dans notre passif :

Dette consolidée, moins l'augmentation par coconversion ...	\$317,988 01
Subventions payées aux chemins de fer.....	206,328 70
Augmentation du fonds d'amortissement	104,363 47
Argent en banque, portant intérêt.....	64,231 19

Subside payé au pont de Québec.....	120,000 00	
Total.....		\$ 812,911 37

De ceci nous devons déduire :

Augmentation de la dette non consolidée, due à.....		
Dépôts en fidéicommiss, etc.....	\$ 60,472 10	
Mandats non payés.....	49,482 38	
Avances à divers particuliers...	27,895 60	
Total.....		\$ 137,850 08
Laissant du passif une diminution nette.....		675,061 29

Ceci, je l'espère, va rassurer nos adversaires sur le fait qu'une grande partie du revenu de la location de nos limites forestières a été appliquée envers la réduction de notre passif, et en supposant, pour cause d'argumentation, qu'ils avaient raison de critiquer, cette information au moins, adoucira leur critique.

Durant le dernier parlement (1900-1904) nous avons réalisé de la location dans nos limites forestières la somme, de.....	\$1,171,972 68	
Durant la même période nous avons réduit notre dette, a part la conversion, de la somme de.....		675,061 29
Déduisant le dernier montant du premier, nous avons une balance de.....	496,911 39	
ou une moyenne de.....	124,227 85	
qui sert annuellement pour des fins de revenu		
Lorsque nous prenons en considération que sur un revenu total donnant une moyenne annuelle, depuis le 30 juin, 1900, nous avons en moyenne payé annuellement pour intérêt sur le rachat de la dette publique la somme de.....	4,664,765 36	
laissant seulement une moyenne de.....	1,569,225 58	
pour rencontrer les dépenses ordinaires	3,095,539 78	

et extraordinaires de la Province, j'en appelle avec confiance à cette Chambre que le montant employé pour le Revenu était minime.

En comparant ceci avec les résultats annuels de la dernière période du gouvernement conservateur de 1892-97, je suis certain, monsieur, que vous admettrez avec moi que le peuple de cette province était justifiable de mettre en notre parti sa confiance, lors du dernier appel qui a été fait.

LICENCES.

L'article suivant qui démontre une augmentation sur les prévisions est celui des Licences, qui nous a rapporté la somme de \$705,338.98.

Quoique je ne veuille pas donner de prééminence à ce fait, je ne dois pas ignorer non plus que c'est un important contribuant au revenu nécessaire pour l'administration de nos affaires. Je sais qu'une assez grande partie de notre population est absolument opposée à l'émission des licences, mais il me semble, que jusqu'à ce que d'autres sources de revenu, acceptables aux contribuables de cette province, soit trouvées pour remplacer le montant que nous recevons des Licences, nous serons obligés de percevoir un revenu d'une Loi de Licence aussi équitable et juste que possible. J'ai relaté dans mon dernier état financier que je croyais que notre Loi des Licences était passablement bonne. Depuis j'ai eu occasion d'étudier les Lois de Licences des diverses provinces du Dominion, et je n'hésite pas à dire que la comparaison avec la meilleure de ces dernières nous est favorable. Mon prédécesseur le regretté M. Duffy avait promis de consulter les divers intéressés de la province dans le but d'amender et d'améliorer la loi. J'ai répété cette promesse l'an dernier. J'ai à différents intervalles durant l'année, consulté ceux qui sont spécialement intéressés à la loi — certains juges qui ont eu l'expérience de son administration et les représentants des organisations de tempérance ainsi que ceux sont dans le commerce — et le résultat a été la préparation d'un projet de loi qui sera sous peu soumis à la considération de cette chambre.

CORPORATIONS

Le service suivant qui a démontré une augmentation sur les prévisions est la Taxe Directe sur les corporations. \$28,545.88

Ceci s'explique par la tendance des Sociétés Commerciales à se faire incorporer comme Compagnies à Fonds Sociaux, quoique certains intéressés déplorent ce fait ; nous ne pouvons pas nier que ceci est une source de profits pour les Finances Provinciales. Les recettes de la dernière année financière comparées avec celles de l'année finissant le 30 juin 1903, ont démontré une augmentation plus grande encore que celles des autres années. Les recettes pour 1903 ont été..... \$226,338 23
Celles de la dernière année financière..... \$260,545 88

Je suis sûr que d'après la tendance des gens de Commerce, à laquelle j'ai référé, et d'après l'étonnante prospérité qui passe sur notre Province (laquelle ne démontre aucun signe d'affaiblissement) que le revenu de cette source continuera à augmenter.

DROITS DE SUCCESSIONS

Les recettes sur droits de successions ont donné un excédent plus considérable qu'aucun autre service, sur les prévisions \$191,532.47

Il doit être compris que cet article est plus sujet à fluctuation qu'aucune autre source de revenu.

Je désirerais attirer votre attention sur le fait qu'il y a une différence marquée entre les lois des diverses Provinces à propos des droits de succession. Selon quelques-unes le droit sur propriété mobilière est regularisé par la domicile du défunt, selon d'autres il est regularisé par la situation de la propriété elle-même.

Le résultat est que des successions ont dû payer des droits dans plus qu'une Province. Ce me parait injuste.

J'ai été en communication avec les Trésoriers de quelques-unes des Provinces en vue d'assimiler nos lois sur ce point, et j'ai proposé, dans le but si possible d'assimiler nos lois, une conférence entre les Trésoriers des diverses Provinces qui ont imposé les droits sur successions.

RECETTES MOINDRES QUE LES PREVISIONS BUDGETAIRES

TAXE SUR SUBVENTIONS AUX CHEMINS DE FER

Monsieur, la seule partie des recettes, qui fut moindre que les prévisions et sur laquelle je désire attirer particulièrement l'attention de la Chambre est celle de la taxe sur les subventions de chemin de fer qui accusa une diminution de \$5,584.61.

Cette source de revenus causa à mes prédécesseurs et me causa beaucoup d'ennuis. De toutes les corporations non consciencieuses avec lesquelles le trésorier de la province a à lutter, les plus endurcies, sont certains chemins de fer.

54 V., c. 88 S. Il prévoit au repaiement envers le gouvernement de la province d'une somme annuelle n'excédant pas une demie de 1 pour cent sur le montant total des subventions payées par la province à la Cie de Chemins de Fer, laquelle somme annuelle doit être payée en deux paiements semi-annuels, le premier juillet et le premier janvier de chaque année. Quelques-unes seulement des Cies de Chemins de Fer ont répondu. Cette loi fut contestée et déclarée illégale à cause de l'incertitude de la taxe imposée.

58 V., c. 6 fut passée réimposant la taxe d'une demie de un pour cent à ces chemins de fer, amendant l'acte 54 V., c. 88 de manière à définir la taxe. Cet acte étendit la loi de manière à ce qu'elle s'appliquât, non seulement aux compagnies en question mais aussi à toutes corporations ou personnes propriétaires de tels chemins de fer ou les exploitant.

Comparativement très peu de Compagnies ou de personnes exploitant les Chemins de Fer en question ont fait les paiements requis d'eux en vertu de cet acte

Des déclarations ayant été faites à mon prédécesseur, feu l'Hon. M. Duffy, que quelques-uns de ces Chemins n'avaient pas le moyen de payer cet impôt, vu qu'en réalité les recettes égalaient les dépenses et rien de plus, alors l'acte 1^{er} d., VII. c. 2, fut passé ? La première section de cet acte décrète que toute telle Compagnie doit fournir au Gouvernement un rapport annuel, assermenté de son trafic, de ses dépenses de fonctionnement et des profits du Chemin ; la section cinquième de cet acte décrète qu'au lieu d'une demie de un pour cent sur le total des subventions payées à ces Chemins, ils doivent payer cinq pour cent des profits nets en deux paiements semi-annuels, le premier juillet et le premier janvier de chaque année. Ceci était certainement plus équitable de la part du Gouvernement. Assurément dans certains cas il était très onéreux de payer une demie de 1 pour cent sur le total des subventions, spécialement lorsque les recettes étaient au-dessous des dépenses courantes. L'on peut dire qu'il y avait excuse de la part des Compagnies ou des personnes exploitant ces Chemins pour leur ignorance de cette loi, mais sûrement il n'y a pas de justification pour elles de négliger de faire leur rapport tel que prévu et de payer le cinq pour cent sur les profits nets de leurs Chemins respectifs. Je regrette d'avoir à vous dire, Monsieur, qu'un grand nombre de ces débiteurs, malgré les demandes réitérées à eux faites par le Gouvernement, ont refusé de faire leur rapport ou de payer aucune taxe.

Nous avons observé récemment que dans une Province sœur, une commission spéciale qui avait été nommée dans le but d'étudier la question de taxation des Chemins de Fer a fait son rapport et soutient une taxe de trois pour cent des recettes totales de tels Chemins pour toutes les Compagnies en opération dans la dite Province. Le léger impôt de cinq pour cent sur les profits nets des Chemins fortement subventionnés par ce Gouvernement, est bien faible comparé avec celui suggéré par la Province sœur.

Quatre années se sont écoulées depuis la passation de la dernière loi, et je crois, Monsieur, qu'il est temps de faire une chose ou l'autre ; soit de révoquer la loi complètement, et remettre les taxes payées par les Compagnies, Corporations ou personnes qui ont observé la loi, ou bien mettre en vigueur telle loi contre les personnes, Compagnies ou Corporations qui l'ont ignorée.

La province a payé pour subsides aux Chemins de Fer \$12,561,228.25, sur laquelle somme nous payons un intérêt annuel de \$607.661.41.

Je crois, monsieur, que tous ces chemins sont prospères et qu'ils rapportent à leurs propriétaires de beaux bénéfices. Donc ce n'est que raisonnable que nous insistions afin de les forcer à contribuer au paiement de ce lourd fardeau d'intérêts

Mon Département a tout fait pour amener le paiement de ces obligations, excepté l'émission de brefs de sommation. Sincèrement je crois qu'il ne doit pas être nécessaire de sommer aucun de ces débiteurs à comparaitre devant nos Cours, mais réellement si c'est la nécessité nous devons faire notre devoir.

L'Acte 1 Ed. VII, c. 2 prévoit de plus que toute telle, Compagnie, Corporation ou personne qui avant l'expiration du délai fixé, refuse ou néglige de faire le rapport mentionné, devra continuer à payer la taxe d'une demie de 1 pour cent sur le total des subventions. Je serais encore disposé à accepter le cinq pour cent sur les profits nets de ces Chemins si les rapports et les paiements sont faits sans nous contraindre à en appeler aux Cours, pour imposer le paiement, sinon nous demanderons le paiement de la taxe imposée sous 58 V., c. 6, $\frac{1}{2}$ de 1 pour cent sur le montant total des subsides.

J'ai l'intention, aussitôt que possible après la prorogation, de prendre la chose en mains, et j'espère que les Comptes Publics subséquents démontreront une amélioration remarquable, sous ce titre.

PAIEMENTS—EXCEDANT LES PREVISIONS.

Monsieur l'Orateur, je désire maintenant attirer votre attention sur les paiements qui ont excédé les prévisions et qui ont formé la somme de..... \$823,382 94

Et sur ceux qui ont été moindres que les prévisions lesquels ont formé la somme de.. 4,547 61

Soit une différence de..... \$318,835 33

Les suivants sont ceux sur lesquels je veux spécialement attirer votre attention.

Dette publique.....	\$45,799 36
Administration de la Justice.....	92,473 58
(De cette somme les dépenses contingentes des shérifs dues aux longs termes criminels ont été de \$68,034 49	
Et le fonds de bâtisse et des jurés..... 6,723 82	
Instruction publique.....	11,999 50
Colonisation.....	35,000 00
Agriculture.....	26,000 00
Charges sur le Revenu.....	50,783 78

DETTE PUBLIQUE, \$45,799.36

Cette augmentation est expliquée par l'intérêt que la province doit payer au Dominion sur le montant déclaré par les arbitres, être dû par Québec sur les comptes disputés entre le Dominion, Ontario et Québec, lesquels comptes ont existé depuis la Confédération, mais n'ont été réglés que par la dernière décision des arbitres, en 1901. Le paiement de l'an dernier fut le premier paiement d'intérêt que nous avons payé pour une année complète sur cette dette.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE, \$92,473.58

Monsieur l'Orateur, à ce sujet je veux attirer l'attention de cette Assemblée sur les grandes dépenses encourues pour les poursuites criminelles dans la Province. Dans quelques-uns des districts, les termes ont été inutilement longs. Je soumets très respectueusement que c'est le devoir du Juge en Chef, de l'Avocat de la Couronne et de chaque officier de la Cour d'expédier les affaires avec diligence ; tout en ayant soin de ne pas causer d'injustice à l'accusé, ou à la Couronne, c'est aussi leur devoir d'aider à la réduction des dépenses pour les séances de telle Cour.

A cette occasion je ne ferai pas de particularité pour les districts de cette Province où les termes de la Cour, dans l'opinion des membres du Barreau du district, et du public en général, furent trop longs et en conséquence dispendieux. D'après mon expérience de vingt-cinq années de pratique active dans le Barreau, les cours dans les district ruraux aussi bien que dans les villes devraient siéger de dix heures du matin à cinq heures du soir, ou plus tard dans l'intérêt de la justice. Je suis informé que dans certains districts il n'est pas rare que la Cour ne siège que quelques heures, non seulement pendant une journée, mais pendant plusieurs jours durant le terme ; Et que de l'ouverture de la Cour jusqu'à l'examen et les renvois des témoins de la Couronne, quelquesuns d'entre eux ont été taxés plus qu'il n'était nécessaire. Ceci est une affaire sérieuse, surtout lorsque des hommes de profession ont été appelés comme témoins. J'en appelle donc aux juges et aux officiers de la Couronne afin qu'ils aident à restreindre les dépenses des termes criminels dans leurs districts respectifs.

INSTRUCTION PUBLIQUE, \$11,999.50

L'excédent des dépenses est dû au fait que nous avons dépensé	\$24,000 00
pour les écoles du soir, alors que les prévisions n'étaient que de	12,000 00
Et pour la reliure et le renouvellement des archives canadiennes	199 50
alors que les prévisions étaient de.....	200 00

Les dépenses pour l'Instruction Publique l'an dernier ont été, \$482,564.50.

Nous avons été critiqués parce que nous n'avions pas dépensé par tête, le même montant qui a été dépensé il y a plusieurs années, pour les écoles ordinaires et les écoles supérieures. Une comparaison a été faite par certains de nos principaux journaux entre les dépenses pour l'éducation en l'année finissant le 30 juin 1878 et celles faites en l'année finissant le 30 juin 1904, de manière à déprécier les efforts faits par le gouvernement pour l'éducation. Je dois faire observer que les chiffres donnés dans cette comparaison sont très incorrects.

Les dépenses pour fins d'éducation en général ont été en 1878, \$376,261.19, étant, \$106,303.31, moins élevées que celles de 1904.

En 1878 il y avait un enrôlement de 234,828 écoliers, en 1904 le nombre des écoliers était de 334,093 soit une augmentation de 99,265, ou une augmentation moyenne annuelle de 3,818.

L'augmentation moyenne des dépenses de 1878 à 1904 a été en tout \$4,100.00, démontrant par là que l'augmentation moyenne des dépenses pour fins d'éducation a été plus élevée que l'augmentation de l'assistance scolaire, mais en consultant les comptes publics pour ces deux années l'on verra, que pendant qu'il a été dépensé plus d'argent en 1904 qu'en 1878 pour l'éducation élémentaire et supérieure, nous avons été obligés de consacrer certaines parties de notre revenu pour des besoins d'éducation qui n'existaient pas du tout en 1878, et dans d'autres cas nous avons dû augmenter les octrois à d'autres services.

Les paiements au fonds d'éducation, écoles et municipalités pauvres ont été en 1904 \$26,000.00 plus élevés qu'en 1878.

A part cela les augmentations suivantes ont été faites, comparées avec 1878 ;

Inspections des écoles.....	\$ 6,630 00
Écoles des Sourds-Muets.....	3,567 50
Journal de l'Instruction Publique.....	5,150 00
Conseil des Arts et Manufactures.....	5,000 00

Les dépenses suivantes qui n'existaient pas en 1878 ont été faites en 1904 :

Aide supplémentaire au comité protestant.....	\$ 1,500 00
Musée scolaire.....	600 00
Rapport du Surintendant.....	70 00
Université Laval.....	4,000 00
Fonds de pension des Professeurs.....	5,000 00
Monument National.....	2,500 00
Écoles du Soir.....	21 000 00
Archives Canadiennes.....	199 50

Nonobstant ces faits si nous avons administré les affaires en 1904 de la manière qu'elles ont été administrées en 1878 nous aurions pu augmenter la dépense par tête pour les écoles élémentaires et supérieures de la province pour correspondre avec l'augmentation du nombre des écoliers, et en même temps nous aurions pu rencontrer les autres items extraordinaires des dépenses.

Je vous ai dit que l'an dernier nous avons rencontré toutes nos dettes et que nous avons eu un surplus de \$85,217 30.

En comparant ceci avec l'administration de 1878 :

Cette année-là le revenu de la Province fut..	\$2,026,324 19
Les dépenses ordinaires et extraordinaires....	2,711,827 43
Déficit.....	\$ 685,503 24

Si nous avons été aussi extravagants nous aurions certainement dépensé plus de \$482,564 50 pour l'éducation.

De plus, nous avons à payer à même notre revenu ordinaire un intérêt plus élevé sur notre dette publique en 1904 qu'en 1878.

En 1904 cet item forma la somme de.....\$1,637,902 41
En 1878 la somme de..... 482,661 92
dù au fait que la dette publique était beaucoup plus considérable en 1904 qu'en 1878.

Je ne sais pas pourquoi nos critiques ont choisi l'année 1878 pour comparaison, mais il est certain qu'ils n'étaient pas complètement au courant des faits qui ont prévalu dans ces deux années. Une comparaison entre l'année 1904 et n'importe quelle autre année sera également favorable à l'administration de 1904.

C'est l'intention de l'honorable Premier Ministre de se dévouer spécialement afin d'améliorer les écoles ordinaires de la Province. Nous réalisons que pour ce faire des montants additionnels doivent être votés à cette branche de l'Instruction Publique.

Des mesures seront prises durant la session pour une augmentation considérable dans cette direction.

COLONISATION, \$35,000.00

L'excédent des dépenses sur les prévisions sous ce titre a formé la somme de \$35,000.00, et indique que le Gouvernement a continué sa même politique de progrès envers la colonisation et notre domaine public; politique qui le caractérise depuis 1897. Des dépenses et des efforts spéciaux ont été faits dans les Régions d'Ottawa et du Lac St-Jean ainsi que dans les régions de la Beauce, de Matane etc., afin de continuer le beau travail déjà commencé dans ces belles parties de notre Province.

Une étude sur le rapport de la colonisation démontrera que l'année dernière a été très progressive, et qu'un grand nombre de familles ont été placées sur le domaine public.

Nous devons rappeler que pour plus d'encouragement à la colonisation par la pénétration des terres de la Couronne avec les Chemins de Fer, des concessions de terre, non convertibles en argent, ont été faites à la dernière session de cette Législature à plusieurs Compagnies de

Chemins de Fer. Nous sommes très anxieux d'avoir une partie de l'émigration qui vient dans le Dominion et nous faisons tous les efforts possibles, en rapport avec notre revenu afin d'entraîner l'établissement dans notre Province.

Je remarque en lisant le rapport d'une société qui a reçu de l'argent de cette Province, qu'une grande partie de l'argent est employée pour l'entretien d'émigrants qui sont simplement des oiseaux de passage. Je proteste contre les dépenses encourues pour les émigrants d'Ontario et de l'Ouest Canadien, et je dis qu'elles doivent être payées par le Dominion. Nous n'avons pas le moyen d'aider financièrement nos Provinces Sœurs à ce propos.

AGRICULTURE, \$26,000.00

Le département de l'Agriculture a certainement reçu une attention toute spéciale et un traitement des plus généreux de la part de ce gouvernement. Dans aucune période de notre histoire, l'Agriculture de la Province de Québec n'a fait autant de progrès que durant les quelques dernières années. De fortes sommes ont été dépensées pour encourager les Cercles Agricoles, les Sociétés d'Agriculture, les conférences, l'amélioration des voies rurales, et l'industrie laitière dans toutes les parties de la province. Ce n'est que depuis quelques années que l'industrie laitière est devenue générale à travers la Province. La section connue sous le nom "des Cantons de l'Est" a été en tête du mouvement pour plusieurs années. C'est une satisfaction pour ce Gouvernement de voir que durant les deux ou trois années passées des concurrents des autres sections ont remporté des prix non seulement dans des concours avec les Cantons, mais aussi avec les laitiers de la Province d'Ontario.

Je dois mentionner que pour encourager davantage l'industrie laitière, le gouvernement est à établir à Saint-Hyacinthe, une école de laiterie, laquelle lorsqu'elle sera complétée sera une des plus grandes et des mieux équipées du Dominion.

Le Gouvernement a aussi trouvé recommandable l'élevage d'une meilleure classe de chevaux. La plupart des membres de cette Chambre se rappellent que dans la Province, une race de chevaux fut élevée, qui obtint même au-delà des limites de la Province, une réputation de beauté, de force, d'élégance, de santé et d'endurance. Cette race était connue sous le nom de race canadienne, et était très recherchée par nos cousins américains au Sud de nous. Malheureusement cette race est presque complètement disparue. Le Gouvernement est à encourager l'importation de mâles ardennais, venant de Belgique qui sont plus rapprochés que n'importe quels autres chevaux de notre vieille race. Ces chevaux ont été très appréciés partout où ils ont été introduits, si bien que le Gouvernement se croit justifiable en continuant à encourager leur importation.

J'ai donné dans mon rapport financier de 1902-03, les dépenses annuelles de l'agriculture depuis 1892-03, à la fin de l'année 1902-3. L'an dernier nous avons dépensé pour l'encouragement de l'agriculture..... \$ 252,100 00
Etant..... 26,000 00
De plus que les prévisions de l'année, et.... 13,687. 96
De plus que durant n'importe quelle année précédente, et je suis heureux de dire que les beaux résultats justifient pleinement l'extravagance apparente.

Permettez moi, Monsieur, avant de passer de ce sujet d'agriculture à un autre, de vous rappeler une chose qui est déjà si bien connue, que l'un de nos grands philanthropes, qui a tant fait pour l'éducation supérieure dans la Province, doit bientôt user de son habileté et de ses moyens pour l'établissement d'un collège d'agriculture qui sera probablement le plus beau du monde, et sera érigé sur un cite insurpassable, quant à la beauté et à la commodité à la richesse du sol.

Emu par les désavantages avec lesquels nous travaillons dans le département de l'instruction publique, à cause de la limite restreinte du Trésor Provincial, il se

propose aussi d'établir sur le même site enchanteur, une école de Pédagogie.

Je suis sûr, Monsieur, que je ne suis que l'écho de chacun des membres de cette Chambre en exprimant ma profonde joie pour ce projet d'avoir aussi tôt une telle amélioration à nos institutions d'éducation de la Province de Québec.

CHARGES SUR LE REVENU, \$50,783.78

Le paiement de ce fort montant en excédant des estimés est dû au fait que nous avons été obligés de rembourser des droits de succession pour la somme de \$56,776.16.

Si ce n'eût été le paiement de ce montant nous aurions été au-dessous des prévisions.

Cette somme représente les droits de succession qui avaient été collectés précédemment sur des propriétés mobilières, stocks, bons, dépôts de banque, etc., dans la province de Québec à des successions de personnes décédées qui avaient résidé au dehors de la province.

Depuis la passation de la loi imposant des droits sur les successions il y a eu différence d'opinion quant à son but et à son interprétation. Quelques avocats éminents étaient d'opinion que les propriétés mobilières aussi bien que les propriétés immobilières étaient sujettes à la taxe. D'autres avaient une opinion contraire. Le point fut décidé dans les cours légales lors de la fameuse cause de *Lambe vs Manuel*, laquelle fut portée au conseil privé, jugement fut rendu dans cette plus haute cour d'appel en l'année 1902 par lequel il fut déclaré que la propriété mobilière des citoyens non résidant dans cette province n'était pas taxable, et le renvoi de la cause de la Couronne fut approuvé.

A peu près \$60,000.00 avaient été collectées des successions de non-résidants. Vu que la province n'avait pas de droits légaux de percevoir ces taxes il était de notre devoir de remettre ce qui avait été collecté aux divers représen-

tants de ces successions. Ceci est la raison de la remise, l'an dernier de la somme de \$56,776 16 qui n'avait pas été incluse dans nos prévisions, et pour l'augmentation des dépenses sous cet item (Charges sur le Revenu) de la somme de \$50,783.78.

PAIEMENTS MOINDRES QUE LES PREVISIONS.

Le principal paiement qui a été moindre que les prévisions fut :

Terres, Mines et Pêcheries \$3,197 97

DEPENSES EXTRAORDINAIRES.

Les prévisions et les dépenses réelles extraordinaires ont été..... \$50,500 00
dépensées pour bâtisses publiques.

SUBVENTIONS AUX CHEMINS DE FER.

Nos paiements pour subventions aux chemins de fer, et la construction du Q. M. O. & O., ont excédé ceux de l'année précédente par la somme de..... \$73,590 33

La balance des subventions aux chemins de fer autorisées par les lois de la Législature, mais non gagnées au 30 juin 1904, a été de... 519,338 75
contre la balance due le 30 juin 1903..... 594,679 08
Réduction durant l'année..... 75,340 33

PONT DE QUEBEC.

Les paiements sous cet article furent les mêmes pour les deux années..... \$30,000 00

La balance de la subvention restant due est donc..... 130,000 00

COMPARAISON DES RECETTES ET DES DÉPENSES ENTRE LES ANNÉES 1903-4 ET 1902-3

La coutume chez mes prédécesseurs à toujours été de faire des comparaisons entre la dernière année fiscale et

DEPENSES ORDINAIRES.

Le total de dépenses ordinaires pour 1903-4 a été de.....	\$4,744,969 24
Le total des dépenses ordinaires pour 1902-3 a été de.....	\$4,530,616 88
<hr/>	
Une augmentation dans les dépenses ordi- naires de 1903-4 de.....	\$ 214,352 36
Les parties qui ont démontré une augmen- tation en 1903-4 sur 1902-3 ont réuni...	\$ 230,936 62
Celles qui ont été moins élevées ont formé la somme de.....	\$ 16,584 26
<hr/>	
Soit une différence de.....	\$ 214,352 36

Les principales parties de l'augmentation furent les suivantes :

Dette Publique.....	\$ 30,319 22
Législation	\$ 31,272 67
Administration de la Justice.....	\$ 22,977 43
Instruction Publique, comprenant les écoles du soir.....	\$ 11,515 50
Agriculture.....	\$ 13,687 96
Colonisation	\$ 25,500 00
Travaux Publics et Bâtisses, Ordinaires...	\$ 33,420 22
Asiles d'Aliénés.....	\$ 12,000 00
Charges sur le Revenu	\$ 48,766 11

J'ai à donner les explications suivantes à propos de ces augmentations :

L'augmentation sur la dette publique.....	\$ 30,319 22
était due au montant plus fort de l'inté- rêt payé sur notre dette et pour le rachat.	
L'augmentation sur la Législation.....	31,272 67
était principalement pour impression et reliure et pour dépenses d'élection.	
L'augmentation dans l'administration de la justice.....	22,977 43
a déjà été expliquée en comparant la présente avec les dépenses prévues.	

L'augmentation pour l'Instruction Publique.....	11,515 50
était due aux octrois aux écoles élémentaires et du soir, et pour la publication du journal de l'Instruction publique en français et en anglais.	
L'augmentation pour l'agriculture.....	13,687 96
était due à l'augmentation des octrois aux cercles agricoles, à l'école d'industrie laitière de St-Hyacinthe, et aussi pour l'étude de la culture du lin dans la Province.	
L'augmentation pour la Colonisation.....	25,500 00
a été pour chemins de colonisation et pour la publication de cartes géographiques	
L'augmentation pour travaux publics et bâtisses.....	33,420 22
fut à cause de l'augmentation des taux d'assurances, réparations aux Palais de Justice, prisons, et aux bâtisses publiques généralement, et aussi pour dépenses pour les terrains du Palais de Justice de Valleyfield	
L'augmentation pour les charges sur le Revenu.....	48,766 11
était due principalement à la remise de droits sur successions, déjà mentionnée par moi.	

DEPENSES EXTRAORDINAIRES.

En comparant les dépenses extraordinaires de la même année l'on verra qu'elles furent moins élevées que celles de 1902-1903 par la somme de.....	14,943 77
--	-----------

PREVISIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNÉE 1905-6

J'ai donné la plus grande attention à l'étude des prévisions budgétaires des recettes et des dépenses pour l'année financière finissant le 30 juin 1906. J'ai consulté mes

collègues et les chefs de mon département et j'en arrive à la conclusion suivante :

Total des recettes ordinaires.....	\$4,883,922 87
Total des dépenses ordinaires..	\$4,673,220 06
Total des dépenses extraordinaires (moins les subventions aux chemins de fer).....	\$162,599 81
	<u>\$4,835,819 87</u>
Laissant un surplus de.....	<u>\$ 48,103 00</u>

Les dépenses extraordinaires représentent les dépenses pour bâtisses publiques, travaux, etc, comprenant l'allonge au palais de Justice de Montréal, le palais de Justice de Sherbrooke, l'école de Laiterie de St-Hyacinthe, et les ponts en fer de Matapédia et Cap Chat.

L'an dernier la dépense sous ce titre a été... \$ 50,500 00
Les dépenses l'an prochain seront par conséquent..... \$12,099 81
plus élevées que l'an dernier et expliqueront pourquoi les dépenses prévues de 1905-6 excéderont les dépenses prévues de 1904-5.

ETAT " E. "

RECETTES PROBABLES, 1905-1906

PUISSANCE DU CANADA :

Subsides en vertu de l'acte de l'A. B. du N.....	\$ 959,252 80	
Intérêts sur fonds en fidéi-commis.....	75,782 00	
Subside spécial, 47 Vict., chap. 4 ...	127,460 63	
Intérêts sur subventions de chemin de fer, 47 Vict., chap. 8.....	119,700 00	
		<u>\$1,282,195 48</u>

INTÉRÊT :

Intérêt sur prix de vente du chemin de fer Q. M. O. & O	320,627 39	
Intérêts sur prêts et dépôts.....	12,000 00	
		<u>332,627 39</u>

TERRES, MINES ET PÊCHERIES..... 1,431,000 00

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE :

Timbres judiciaires.....	200,000 00	
Honoraires judiciaires.....	10,000 00	
Fonds de bâtieses et des jurés.....	30,000 00	
Entretien des prisonniers.....	13,000 00	
Gardes des prisons de Montréal et de Québec.....	4,400 00	
Prison de Montréal.....	500 00	
Palais de Justice de Montréal.....	4,000 00	
Honoraires du grand connétable, Québec	600 00	
		<u>262,500 00</u>
Timbres d'enregistrement (y compris les honoraires des régis- trateurs salariés).....	75,000 00	
Licences	730,000 00	
Taxes directes sur les corporations commerciales.....	285,000 00	
Droits sur successions.....	300,000 00	
Commissions sur honoraires d'officiers publics.....	7,000 00	
do sur renouvellement d'hypothèques.....	100 00	
Entretien des aliénés.....	95,000 00	
do des pensionnaires des écoles d'industrie et de réforme.....	24,000 00	
Législation.....	10,500 00	
Gazette Officelle.....	15,000 00	
Loyers d'édifices publics.....	1,400 00	
Revenu casuel.....	10,000 00	
Compagnies d'Assurances Provinciales, contributions.....	600 00	
Contributions aux pensions, service civil.....	4,500 00	
Prime, escompte et change.....	2,500 00	
Taxes sur les subventions de chemins de fer.....	15,000 00	
		<u>\$1,883,922 87</u>

ETAT " F "

DÉPENSES PROBABLES, 1905-1906.

	\$	cts.
Dette publique.....	1,611,891	24
Législation.....	217,485	10
Gouvernement civil.....	286,588	50
Administration de la justice.....	636,429	71
Instruction publique.....	484,460	00
Colonisation.....	140,500	00
Travaux Publics, (Ordinaire).....	\$122,029	76
do (Extraordinaire)	162 599	81
	<hr style="width: 100px; margin-left: auto; margin-right: 0;"/>	284,629 57
Agriculture.....	232,200	00
Terres, Mines et Pêcheries.....	215,300	00
Asiles des aliénés.....	384,325	00
Ecoles d'industrie et de réforme.....	60,000	00
Institutions de bienfaisance.....	45,210	75
Charges sur le revenu... ..	126,000	00
Services divers.....	110,800	00
	<hr style="width: 100px; margin-left: auto; margin-right: 0;"/>	4,835,819 87
Subventions de chemins de fer.....	77,441	67
	<hr style="width: 100px; margin-left: auto; margin-right: 0;"/>	4,913,261 54
	<hr style="width: 100px; margin-left: auto; margin-right: 0;"/>	

OPERATIONS DE CAISSE 1903-1904

Nous avons commencé l'année avec des	
Fonds en Banque au montant de.....	\$ 197,114 26
Là-dessus ont été payés les mandats restés	
dûs	145,622 52
	<hr/>
Laissant une balance pour commencer	
l'année.....	51,491 74
Ajoutant à ceci les recettes suivantes:	
Revenu ordinaire.....	\$1,880,686 54
Dépôts en fidei-commis	74,876 07
Ventes de terrains de l'exposition, Montréal.....	23,555 65
Prêt, Asile des Aliénés, Beauport.....	1,000 00
De la cité de Sherbrooke, compte sur le Palais de Justice.....	15,000 00
	<hr/>
	4,995,118 26
	<hr/>
Total.....	\$5,046,610 00

Desquelles nous devons déduire les paiements suivants :

Dépenses ordinaires.....	\$4,744,969 24
Dépenses extraordinaires.....	50,500 00
Dépôts en fidei-commis, etc.....	35,022 87
Paiements à la Compagnie d'Exposition, Montréal.....	35,824 72
Dépenses pour ventes de terrains de l'exposition, Montréal.....	305 45
Palais de Justice, Sherbrooke..	25,390 46
Subventions de Chemins de Fer prévus précédemment...	81,340 33
Compte, Subvention Pont de Québec.....	30,000 00

Chemin de fer, Q. M. O. & O., pour construction.....	\$ 750 00	
	<hr/>	\$5,004,103 07
Balance.....		<u>42,506 93</u>
Le 30 juin 1904, il y avait en banque.....	\$ 224,656 24	
Moins les mandats non pays.....		<u>182,149 31</u>
Laissant une balance de caisse de.....	\$	<u>42,506 93</u>

Afin qu'il n'y ait pas de malentendu, parce que notre dépôt en banque est moindre qu'au commencement de l'année, je dois expliquer que quoique notre balance de caisse le 30 juin 1904..... \$ 42,506 93 est de... .. 8,984 81 moins élevé que le montant en caisse le 30 juin 1903,..... 51,491 74 il ne doit pas être compris que l'état financier de la Province, était pire le 30 juin 1904 que le 30 juin 1903. Nous devons nous rappeler que durant l'année la dette a été réduite de.. 169,212 07 Nous avons payé en acompte sur la construction du palais de Justice de Québec en sus de ce que nous avons reçu de la cité de Sherbrooke .. 10,390 46 Et pour d'autres travaux publics (dépense extraordinaire)..... 50 500 00

Que les comptes publics soient envisagés de n'importe quel point de vue, l'on verra que nous ne dépassons pas nos moyens, et qu'en même temps nous ne privons aucun Département.

ÉTAT " G "

ÉTAT APPROXIMATIF DU PASSIF ET DE L'ACTIF DE LA
PROVINCE DE QUÉBEC AU 30 JUIN 1904.

PASSIF.

Dette consolidée telle qu'existant avant la conversion.....	\$33,027,882 66	
Augmentation du capital par conversion..	1,743,626 83	
	<hr/>	\$34,771,409 49
Emprunt temporaire.....		700,000 00
Dépôt en fidéi-commis.....		408,838 15
Mandats impayés		182,149 31
Subventions en argent des chemins de fer, autorisées mais non encore dues.....	\$110,855 17	
Subventions en terres des chemins de fer converties en argent, à 52½ cts. par acre, autorisées mais non encore dues.....	408,483 58	
	<hr/>	519,338 75
Octroi pour le pont sur le fleuve St-Laurent à Québec...		130,000 00
Perte sur dépôt à la Banque d'Echange.....		25 218 75
Obligations du Palais de Justice de Québec.....		138,400 00
		<hr/>
		\$36,875,354 45

ACTIF.

Partie du prix de ch. de fer Q. M. O. & O. déposé en banque.....	\$417,600 00	
Partie du prix de ch. de fer Q. M. O. & O. placé en obligations de la province de Québec, emprunt de 1878.....	29,000 00	
Partie du prix de ch. de fer Q. M. O. & O. placé en obligations du palais de justice de Québec.....	138,400 00	
Partie du prix de ch. de fer Q. M. O. & O. placé en obligations de la cité de Québec.....	15,000 00	
Balance non payée du prix du chemin de fer Q. M. O. & O.....	7,000,000 00	
	<hr/>	7,600,000 00
Fonds inscrits de 3%.....		160,000 85
Allocations de chemins de fer, en vertu de l'acte fédéral, 47 Victoria, chapitre 8..		2,394,000 00

Argent en banque.....	224,656 24	
Coût de l'école Jacques-Cartier Montréal, à être remboursé par vente de pro- priété.....	5,391 11	
Réclamation <i>in re</i> feu l'honorable Thomas McGreavy.....	100,000 00	
Avances à divers.....	131,437 29	
Palais de justice de Québec, en vertu de 45 Victoria, chapitre 26, et 48 Victoria, chapitre 16.....	138,400 00	
	<hr/>	10,753,894 49
Excédant du passif sur l'actif au 30 juin 1904.....		<u>\$26,121,459 96</u>

REDUCTION DE LA DETTE

Les changements suivants ont été opérés dans l'actif et le passif pendant l'année par suite des paiements et des recettes.

AUGMENTATION DU PASSIF :

Dépôts en fidéicommiss.....	\$ 39,853 20
Mandats non payés.....	36,526 79
	<hr/>
	\$ 76,379 99

DIMINUTION DU PASSIF :

Dette consolidée par redemp- tion.....	\$86,334 67
Subsides au Pont sur le St- Laurent.....	30,000 00
Subsides, chemins de fer... ..	75,340 33
Bons, Palais de Justice de Québec.....	4,800 00
	<hr/>
	\$ 196,475 00

Diminution nette du passif durant l'année..... \$ 120,095 01

AUGMENTATION DE L'ACTIF :

Rentes inscrites à 3 p. c. (Fonds d'amor- tissement).....	\$ 27,375 08
Argent en banques.....	27,541 98
	<hr/>
	51,917 06

DIMINUTION DE L'ACTIF :

Avances à différentes per- sonnes.....	\$ 1,000 00
Taxe du Palais de Justice de Québec.....	4,800 00
	<hr/>
	5,800 00
	<hr/>

Augmentation nette de l'actif durant l'année.....	49,117 06
Diminution de l'excédant du passif durant l'année.....	\$ 169,212 07
L'excédant du passif sur l'actif au 30 juin 1903, était de	\$ 26,290,672 03
L'excédant du passif sur l'actif au 30 juin 1904, était de	26,121,459 96
Diminution.....	\$ 169,212 07

Se composant comme suit :

Surplus du revenu ordinaire sur les dépenses ordinaires et extraordinaires..	\$ 85,217 30
Produits des ventes de terrains de l'exposition, Montréal	\$23,555 65
Palais de Justice, Sherbrooke....	15,000 00
Montant des bons d'emprunt, 1880, rachetés durant l'année.	86,334 67
Emprunt de l'Asile de Beauport, en acompte	2,7000 00
Fonds d'amortissement placé durant l'année.....	1,375 08
	<hr/> 153,265 40
	\$ 238,482 70

A déduire :

Compagnie d'Exposition, Montréal.....	36,130 17
Palais de Justice, Sherbrooke..	25,390 46
Montant payé au compte de la construction chemin Q. M. O. & O.....	750 00
Avances à diverses personnes..	1,000 00
Subsides aux chemins de fer...	6,000 00
	<hr/> 69,270 63
	\$ 169,212 07

DETTE CONSOLIDÉE

Au 30 juin 1903, la dette consolidée était de.....	\$ 34,857,744 16
Au 30 juin 1904, la dette consolidée était de.....	34,771,409 49
	<hr/>
Réduction de la dette consolidée.....	\$ 86,334 67
Se divisant comme suit :	
Rachat des obligations de l'emprunt de 1880.....	86,334 67
Au 30 juin 1904, la dette consolidée consistant en obligations et bous non payés de divers emprunts de la province était de.....	34,771,409 49
A déduire les fonds d'amortissement investis s'élevant à.....	10,154,009 85
	<hr/>
Laissant une balance de la dette consolidée à laquelle il n'a pas été pourvu, de..	\$ 24,617,399 64
	<hr/> <hr/>

DETTE NON CONSOLIDÉE

Au 30 juin 1904, la dette non consolidée comprenait :	
Emprunts temporaires.....	\$ 700,000 00
Dépôts en fideicommis.....	408,838 15
Mandats non payés.....	182,149 31
Subsides de chemins de fer octroyés, mais non gagnés.....	519,338 75
Octroi pour un pont sur le St-Laurent....	130,000 00
Perte sur dépôt à la banque d'Echange.. ..	25,218 75.
	<hr/>
	\$ 1,965,544 96

Pour rencontrer cette dette nous avons :

Argent en Banque.....	\$ 224,656 24	
Réclamations contre des per- sonnes et des corporations pour prêts et avances.....	236,828 40	
	<u> </u>	\$ 461,484 64

Laissant une balance de la dette non con- solidée, à laquelle il doit être pourvu, de.....	\$ 1,504,060 32
--	-----------------

Soit \$55,502.32 de moins que l'année dernière.

DETTE CONSOLIDÉE ET NON CONSOLIDÉE

Montant de la dette consolidée à laquelle il doit être pourvu.....	\$24,617,399 64
Montant de la dette non consolidée à la- quelle il doit être pourvu.....	<u>1,504,060 32</u>
Total de la dette à laquelle il n'a pas été pourvu.....	<u>26,121,459 96</u>

La réduction de la dette non consolidée... 55,502 32
s'explique comme suit :

Diminution des Subsidés aux Che- mins de Fer.....	\$105,340 33	
Augmentation de dépôts en fidei commis.....	\$39,853 20	
Augmentation de mandats non payés.....	36,526 79	
	<u> </u>	76,379 99
		<u>\$28,960 34</u>
Augmentation, Argent en Banques.....	27,541 98	
		<u>\$56,502 32</u>
Diminution avances à diverses personnes.....	1,000 00	
	<u> </u>	<u>\$55,502 32</u>

CONVERSION DE LA DETTE.

A la session de cette Législature qui s'est terminée le 9 janvier 1897, une loi fut passée prévoyant à la conversion de la dette publique (60 V. c., 2). La section troisième de cette loi se lit comme suit :

Le lieutenant-gouverneur en conseil peut, de temps en temps, avec le consentement du porteur de tous bons, obligations, annuités ou rentes inscrites de la province de Québec, alors existant, leur substituer des bons, obligations, annuités ou rentes inscrites de la province de Québec, portant un taux d'intérêt moins élevé, ne devant pas excéder quatre pour cent par année ; pourvu que le montant annuel des intérêts ne soit pas par là augmenté et que le capital ne soit pas augmenté au-delà de la somme représentant la différence entre la valeur à cette époque de l'effet portant le taux d'intérêt plus élevé, et celle de l'effet substitué ; et cette substitution pourra se faire par la vente d'une classe de bons, obligations ou rentes inscrites de la province de Québec, et par le rachat de ceux auxquels on désire les substituer.

Sous les dispositions de cette loi, un arrangement fut fait entre le gouvernement et La Banque de Montréal par lequel la Banque devait avoir jusqu'au premier mai 1899, le droit exclusif de convertir les bons en suspens des différents emprunts de la province, en obligations inscrites portant 3% d'intérêt et échéant le premier avril, 1937. La Banque devait prendre les obligations inscrites à 90% de leur valeur au pair et les payer dans les bons de n'importe quel emprunt en suspens, à l'exception du fameux emprunt de Paris de 1894, sur une base calculée au taux de 3½% par année, le jour de leur échéance respective. Par cet arrangement les emprunts suivants furent convertis en obligations inscrites avant le premier mai 1899.

Emprunt.	Taux d'intérêt.	Date d'échéance.	Montant de bons convertis.	Montant d'obligations inscrites, émises en paiement.
1874	5	1904	\$899,360 00	\$1,079,410 42
1876	5	1906	948,026 66	1,162,449 54
1878	5	1908	302,000 00	380,083 61
1880	4½	1919	857,117 33	1,041,614 52
1882 Londres	5	1913	644,346 00	840,233 56
1882 Canada	5	1913	286,000 00	375,678 32
1888	4	1928	289,080 00	350,548 91
1894	4	1934	382,033 33	467,757 41
1896	4	1936	2,725,333 33	3,350,948 74
			<u>7,333,297,31</u>	<u>9,048,725 03</u>

Cet arrangement étant expiré le premier mai 1899, le Gouvernement ne voulut pas le renouveler aux mêmes termes. Un second arrangement fut conclu entre le Gouvernement alors sous la direction du regretté M. Marchand, et la Banque de Montréal, par lequel arrangement la Banque devait agir comme agent du Gouvernement pour la conversion de la dette, en considération d'une commission d'une demie de 1^o/₁₀ pour cent nette, sur la valeur nominale des bons déposés dans la Banque pour conversion, en plus les dépenses et courtage, etc., ainsi qu'il appert dans un ordre en conseil du 30 juin 1899.

Par cet arrangement les bons suivants furent convertis :

Emprunt.	Taux d'intérêt.	Date d'échéance.	Montant de bons convertis.	Montant d'obligations inscrites émises en paiement.
1874	5	1904	\$ 2 433 34	\$ 2,736 28
1880	4½	1919	31,244 00	35,852 49
1882 Londres	5	1913	76,406 67	92,463 74
1888	4	1928	41,853 33	47,847 69
1894	4	1934	7,300 00	8,436 25
			<u>159,237 34</u>	<u>187,336 45</u>

Le coût de conversion de ces \$159,237.34 de bons fut \$9,279.93 moindre que si la conversion eut été faite suivant les termes du premier contrat. L'effet de la conversion a été d'augmenter le capital de notre dette de la somme de \$1,743,526.83, et malgré cela l'intérêt annuel sur notre dette totale est diminué annuellement en la somme de \$35,454.82, ainsi qu'il appert dans l'exposé suivant :

L'augmentation du capital de la dette par la conversion des \$7,333,297.31 de bons d'après le premier contrat a été.....	\$1,715,427 72
Et par la conversion des \$109,237 34 de bons d'après le deuxième contrat a été..	28,099 11
	<hr/>
Une augmentation totale sur le capital de la dette de.....	\$1,743,526 83
	<hr/>
Le montant total des bons convertis a été, sous le premier contrat de.....	\$7,333,297 31
Sous le deuxième contrat.....	159,237 34
	<hr/>
	\$7,492,534 65
Le montant de prime payé sur ces bons à base de 3½ % d'intérêt était.....	829,237 94
L'escompte sur \$9,048,725.03 d'obligations inscrites à 3 % à 90 % était.....	\$ 904,872 50
et sur \$187,336.45 à 95 % était.....	9,366 59
	<hr/>
	914,239 09
	<hr/>
Montant total des obligations inscrites à 3 % émises en conversion.....	\$9,236,061 48
	<hr/>
L'intérêt annuel sur les \$7,492,534.65 de bons convertis fut.....	\$ 335,728 85

L'intérêt annuel sur les \$9,236,061 48 d'obligations inscrites émises en con- version est.....	... \$ 277,081 80	
Le fonds d'amortissement annuel requis par l'acte 60 Vic, chap. 2, sec. 4, prévoyant au rachat le 1er avril 1937, de \$1,743,526.83 augmentation de la dette principale, est	23,192 23	
	<hr/>	300,274 03
Présent gain annuel d'intérêt par conver- sion	\$ 35,454 82	<hr/> <hr/>

CHARITÉS

Je crois, Monsieur, qu'il est opportun que je doive attirer l'attention de cette Chambre sur la question importante des charités, laquelle est spécialement mentionnée dans les pages 11 et 263 des comptes publics. Cet article comprend les octrois spéciaux aux Hôpitaux et à diverses institutions de Charité, auxquelles il est accordé annuellement une assistance de \$45,210.75. Toutefois, cette somme ne représente pas toute l'assistance accordée par le gouvernement. Si vous voulez référer au pages 230 et suivantes, vous verrez que sous l'entête de " Services Divers " plusieurs autres montants ont été payés à des institutions de Charité de la province. Le fait est que l'an dernier nous avons payé à ces institutions de mérite la somme de \$51,430.75.

Le montant ainsi payé équivalait à plus de 1½% pour cent de notre revenu, déduction faite des charges d'intérêts sur notre dette.

De plus nous avons payé pour Asiles d'Alié- nés	\$365,825 00
Pour Ecoles Industrielles et de Réforme.....	58,650 38
Et pour le Bureau Provincial d'Hygiène....	13,500 00
ou à peu près 15½% de notre revenu valable.	

Les demandes a notre Trésor pour l'entretien des Asiles et des Ecoles Industrielles et de Réforme ont augmenté et augmentent d'année en année. L'on verra d'après les estimés supplémentaires qu'un montant additionnel a été voté pour défrayer les dépenses de nos asiles, l'an dernier, parce que, je regrette de dire, le nombre de nos internés a été et est sur la hausse.

La raison pour laquelle je devie du chemin tracé et que j'attire l'attention de cette Chambre sur ce sujet est afin que cette Chambre et le Public en général réalisent quelle grande proportion de notre revenu est consacré à ces fins, et qu'ils puissent apprécier l'incapacité du Gouvernement a rejoindre favorablement à toutes les demandes à ce sujet.

TAXES.

La loi se rapportant à la taxation sera arrangée de manière a être plus équitable.

La taxation des transactions de " stock " a été sous considération depuis longtemps. Un projet de loi prévoyant à telle taxation sera soumis à la Chambre durant la présente session.

QUESTIONS SE RAPPORTANT AUX COMPTES DISPUTÉS ENTRE LA PROVINCE DE QUÉBEC ET LA PUISSANCE.

Ces débats entre la Province et la Puissance à propos du montant d'intérêt qui aurait dû nous être payé sur les Fonds en fideicomis et à propos de notre responsabilité pour la part du montant payé par la Puissance à la Succession Yule, de Chambly, ces débats ne sont pas encore réglés.

Il a été convenu de les soumettre à la Cour de l'Échiquier pour décision. En conséquence, un projet de loi sera préparé et vous sera soumis pour considération afin de prévoir à telle procédure, en tant que la province est concerné.

ARBITRAGE

J'avais entrevu l'espoir que des progrès auraient été faits à propos de l'arbitrage pendant entre le Dominion, la province d'Ontario et la province de Québec. Mais à cause des élections fédérales et provinciales l'an dernier rien n'a été fait.

Je ferai tous les efforts afin de raviver l'arbitrage de ces questions aussitôt que possible après la prorogation.

SUBSIDES FEDERAUX

Rien de défini n'a été fait à propos de l'importante question du rajustement des subsides payables aux diverses provinces du Dominion par le gouvernement fédéral. Une entrevue non officielle eut lieu à Ottawa entre les représentants des Provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, de l'Île du Prince-Edouard et de Québec d'un côté et les représentants du gouvernement fédéral de l'autre. Malgré qu'aucune promesse définitive n'a été faite par les représentants du Dominion, il n'ont pu qu'admettre que des réclamations de l'importance de celles faites par les provinces devaient être prises en considération à une date rapprochée et qu'une décision finale doit être donnée.

Nous avons toute raison de croire que des démarches seront faites à cette fin immédiatement après la prorogation de la Chambre des Communes.

CONCLUSION

Je suis certain, Monsieur, que vous réaliserez d'après les particularités que j'ai soumis à cette Chambre que l'année financière finissant le 30 juin dernier a été très satisfaisante.

Nous avons justifié la confiance que la population de cette province nous a accordé en nous mettant les rênes du Gouvernement dans nos mains ; l'équilibre de nos finances établi sous la sage gouverne du regretté M.

Marchand fut continué sous l'administration également prudente de M. Parent.

Les progrès toujours grandissant de notre province ont imposé plus de dépenses dans chaque département du Gouvernement. Par notre ardeur au devoir, et par l'observation des principes d'affaires, si nécessaires à la réussite, nous avons pu rencontrer ces dépenses avec succès et satisfaction.

Il y eut absence complète de cette pyrotechnie politique qui à caractérisé l'administration du Gouvernement pendant de nombreuses années. Nous avons pensé qu'il était mieux de se dépêcher tranquillement, en conformité avec notre revenu, que de se lancer dans de grands projets de développement qui auraient certainement imposé le retour des jours de déficits, de nouveaux emprunts, intérêt additionnel et augmentation de taxe.

Le sentiment de confiance qui règne dans la province, les nombreuses et importantes industries qui surgissent dans tant de districts; l'investissement de millions de capital du pays et de l'étranger dans les nouvelles régions et dans les districts Colonisés; le progrès économique et social de toutes les classes de notre population, ne sont que quelques uns des nombreux témoignages démontrant que notre Province est au premier rang parmi les sections du progrès croissant dans notre grand pays.

L'ouverture à la Colonisation de la partie Nord de la Province, qui suivra nécessairement la construction du Chemin de Fer Transcontinental, et les Chemins de Fer de Colonisation que le Gouvernement a assisté par des concessions de terre, donneront accès à une partie de notre Province, qui, nous en sommes certain, est aussi riche en pouvoirs d'eau, limites forestières, grandes rivières, lacs magnifiques, en splendides terres agricoles, districts miniers de grande valeur; que n'importe quelle autre région de Québec. Je regrette d'avoir à dire que j'ai entendu quelques uns de nos citoyens sans aucune connaissance à ce sujet ricaner sur notre Grand Nord comme étant un lieu sauvage. Mais, Monsieur, jetez un regard en arrière sur la page de

l'histoire à propos de colonisation dans nos magnifiques Cantons. Ne voyez-vous pas que les hardis pionniers de cette région ont pénétré à travers un lieu sauvage et désert. Visitez ces Cantons, maintenant—un désert il y a un siècle ; aujourd'hui l'une des sections campagnardes les plus prospères, habitée par des types brillants physiquement et intellectuellement, et représentants de deux grandes nations de notre Province.

Monsieur, ne devons-nous pas être excusé, si d'après les expériences du passé nous voyons dans notre imagination a un siècle à venir, toute la province jusqu'à et au-delà de la hauteur des terres, colonisée par les descendants des deux mêmes races, vigoureuses, économes et industrieuses qui l'habitent à présent, respectant les droits, privilèges, les opinions et la foi les uns des autres, marchant côte à côte et participant aux fruits de ce qui a été si bien caractérisé comme étant le siècle du Canada dans le progrès et le développement national.

Monsieur l'Orateur, j'ai maintenant l'honneur de proposer que vous quittiez votre fauteuil et que cette Chambre siège en comité des subsides.

APPENDICE

ETATS FINANCIERS

ÉTAT A.

ÉTAT DES PAIEMENTS (non compris les subsides de chemins de fer et de ponts, remboursements de dépôts de garantie de chemins de fer, et les obligations rachetées en conversion de la dette) ; et des RECETTES (non compris le produit de fonds émis en conversion de la dette) : pour les cinq années échéant le 30 juin 1904.

Années	Paiements	Recettes	Excédent des Paiements	Excédent des Recettes
1899-00	\$4,465,833.24	\$1,502,445.83	\$ 36,612.59
1900-01	4,561,656.73	4,745,190.47	183,533.74
1901-02	4,573,770.66	4,601,029.81	27,259.15
1902-03	4,702,629.88	4,746,357.98	43,728.10
1903-04	4,892,012.74	4,995,118.26	103,105.52

ETAT B

1899-00

PAIEMENTS :

Dépenses ordinaires (y compris \$67,549.33 pour rachat d'obligations de l'emprunt de 1880).....	\$ 4,428,385 72	
Dépenses extraordinaires (édifices publics).....	5,000 00	
		<hr/>
		\$ 4,433,385 72
Paiements sur dépôts en fidéi-commis.....		32,447 52
		<hr/>
		\$ 4,465,833 24

RECETTES :

Revenu ordinaire.....	\$ 4,451,578 29	
Dépôts de fonds en fidéi-commis.....	50,867 54	
		<hr/>
		4,502,445 83

Excédent des recettes..... \$ 36,612 59

1900-01

PAIEMENTS :

Dépenses ordinaires (y compris \$74,946 67 pour l'achat d'obligation de l'emprunt de 1880).....	\$ 4,492,092 44	
Dépenses extraordinaires, (édifices publics).....	24,165 18	
		<hr/>
		\$ 4,516,257 62
Dépenses, ventes de propriété.....		296 40
Paiements sur dépôts en fidéi-commis.....		45,102 71
		<hr/>
		\$ 4,561,656 73

RECETTES :

Revenu ordinaire.....	\$ 4,563,432 18	
Propriété, coin des rues Grand-Allée et Claire Fontaine, prix de la partie vendue.....	15,000 00	
Terrains de l'Exposition de Montréal, à compte des ventes.....	31,046 89	
Dépôts de fonds en fidéi-commis.....	135,711 40	
		<hr/>
		4,745,190 47

Excédent des recettes..... \$ 183,533 74

1901-02

PAIEMENTS :

Dépenses ordinaires (y compris \$74,849.34 pour rachat d'obligations de l'emprunt de 1880).....	\$ 4,470,332 15
Dépenses extraordinaires (édifices publics).....	20,345 17
	<hr/>
	\$ 4,490,677 32
La Cie. de l'Exposition de Montréal, du produit des ventes de terrains de l'Exposition.....	18,004 29
Dépenses, ventes de propriétés.....	266 61
Paiements sur dépôts en fidéi-commis....	64,822 44
	<hr/>
	\$ 4,573,770 66

RECETTES :

Revenu ordinaire.....	\$ 4,515,169 88
Terrains de l'Exposition de Montréal, à compte des ventes.....	19,224 39
Dépôts de fonds en fidéi-commis.....	66,635 56
	<hr/>
	4,601,029 81
Excédent des recettes.....	\$ 27,259 15

1902-1903

PAIEMENTS :

Dépenses ordinaires (y compris \$81,857.33 pour rachat d'obligations de l'emprunt de 1880).....	\$ 4,530,616 88
Dépenses extraordinaires (édifices publics).....	65,443 77
	<hr/>
	\$ 4,596,060 65
La Cie. de l'Exposition de Montréal, du produit des ventes de terrains de l'Exposition.....	5,824 72
Paiements sur dépôts en fidéi-commis....	100,744 51
	<hr/>
	4,702,629 88

RECETTES :

Revenu ordinaire.....	\$ 4,699,772 87
Terrains de l'Exposition de Montréal, à compte des ventes....	7,019 34
Propriété, coin des rues Grande Allée et Claire Fontaine, prix de la partie vendue.....	3,124 15
Balance du prêt à l'asile d'aliénés de Beauport, 17 février 1875.....	7,500 00
Dépôts de fonds en fidéi-commis.....	28,941 62
	<hr/>
	4,746,357 98
Excédent des recettes.....	\$ 43,728 10

1903-04.

PAIEMENTS :

Dépenses ordinaires (y compris \$86,334.67 pour rachat d'obligations de l'emprunt de 1880).....	\$4,744,969 24	
Dépenses extraordinaires (édifices publics).....	50,500 00	
		<hr/>
		\$4,795,469 24
La Cie de l'Exposition de Montréal du produit des ventes de terrains de l'Exposition.....		35,824 72
Dépenses, ventes de propriétés.....		305 45
Palais de Justice de Sherbrooke.....		25,390 46
Paiements sur dépôts en fidéi-commis.....		35,022 87
		<hr/>
		\$4,892,012 74

RECETTES :

Revenu ordinaire	\$4,880,686 54	
Terrains de l'Exposition de Montréal, à compte des ventes.....	23,555 65	
Prêt <i>re</i> Asile d'aliénés de Beauport, Sœurs de la Charité, à compte.....	1,000 00	
Palais de Justice de Sherbrooke.....	15 000 00	
Dépôts de fonds en fidéi commis.....	74,876 07	
		<hr/>
		4,995,118 26
		<hr/>
Excédent des recettes.....	\$ 103,105 52	

ETAT C.

RECETTES

	1899 00	1900 01	1901-02	1902-03	1903-04
	\$ c.				
Puissance du Canada.....	1,278,991 82	1,278,987 29	1,279,105 57	1,281,603 17	1,282,042 08
Terres, Mines et Pêcheries.....	1,311,333 21	1,471,003 86	1,291,111 75	1,455,386 46	1,360,855 72
Tombes judiciaires.....	194,110 10	187,733 40	191,146 90	195,045 50	197,113 90
do d'enregistrement.....	68,003 49	64,445 90	65,632 69	73,290 20	71,898 70
Fonds de bâties et des jurés.....	29,232 42	21,635 34	29,231 26	92,737 73	24,032 15
Honoraires judiciaires.....	20,533 46	15,719 58	9,915 21	10,524 67	10,834 73
Municipalités, pour l'entretien des prisons.....	8,546 70	11,789 01	12,799 27	10,801 46	8,879 80
Palais de Justice de Montréal.....	7,075 99	4,620 59	3,964 67	3,990 98	3,753 83
Prison de Montréal.....	10 81	76 87	865 24	2,186 39	103 58
Gardes des prisons de Montréal et Québec.....	4,000 00	4,000 00	4,000 00	4,000 00	4,400 00
Gain des prisonniers, prison de Québec.....	150 60	71 20	473 11	146 81	64 60
Amendes, justice.....	134 85	181 50	1,289 25
Honoraires du grand connétable, Québec.....	535 46	404 94	597 22	675 95	617 91
Fonds d'amortissement du Palais de Justice, District d'Ottawa.....	24 05
Licences.....	593,440 45	661,968 23	681,229 18	692,602 07	705,338 98
Taxes directes sur les corporations commerciales.....	186,598 39	214,157 63	231,695 13	226,338 23	260,545 88
Taxes sur transport de propriété (arrérages) do directe sur certaines personnes do.....	139 80	137 10	106 30	153 20	42 60
Licences de manufactures et de commerce (arrérages).....	1,600	9 50
Droits sur successions.....	1,383 09	372 00	110 00
Commission sur honoraires d'officiers publics.....	270,865 58	163,511 38	222,763 73	153,820 55	449,532 47
Commission sur renouvellement d'hypothèques.....	5,291 87	4,696 41	6,299 81	6,710 80	7,115 54
Législation.....	151 96	115 27	134 25	79 16	71 86
Asiles d'aliénés, contributions municipales do patients payants.....	12,572 63	14,084 67	14,682 45	15,538 95	13,452 88
Ecoles d'industrie et de réforme.....	77,196 25	69,135 53	75,139 63	85,675 89	88,969 32
Gazette Officielle de Québec.....	2,517 62	2,202 98	4,484 55	3,810 69	3,121 75
Revenu casuel.....	23,176 22	23,575 03	24,539 68	20,893 36	23,400 23
Service civil, contributions pour pensions.....	17,879 89	16,635 91	18,246 74	18,244 94	14,590 46
Compagnies d'assurances provinciales, dépenses d'inspection.....	7,782 25	11,138 02	9,599 17	9,219 41	11,144 19
Travaux et édifices publics, loyers, etc.....	5,368 15	5,188 69	5,057 58	4,964 63	4,882 10
Inspection des chemins de fer.....	546 81	472 01	637 06	447 45	609 13
Intérêts sur prêts et dépôts.....	1,783 47	764 60	1,697 22	1,041 60	1,135 60
Prime, escompte et charge.....	108 00	228 00	60 00
Intérêt sur prix de vente du chemin de fer Q. M. O. & O.....	18,836 24	10,557 03	13,600 56	12,447 95	12,062 37
Prêt aux incendies de Québec.....	2,511 65	3,358 71	2,917 61	2,824 69	5,631 71
Rembourcements au fonds de subventions des chemins de fer.....	300,084 18	300,117 93	300,056 59	306,216 67	305,024 74
Propriété, coin des rues Grande Allée et Claire Fontaine, Québec, prix des parties vendues.....	50 00
Terrains de l'exposition de Montréal, compte des ventes.....	644 83	326 08	11,930 20	8,353 46	9,415 39
Balance du prêt à l'asile d'aliénés de Beauport, 17 février 1875.....	4,451,578 29	4,563,432 18	4,515,169 88	4,699,772,87	4,880,686 54
Terrains de l'exposition de Montréal, compte des ventes.....	15,000 00	3,124 15
Balance du prêt à l'asile d'aliénés de Beauport, 17 février 1875.....	31,046 89	19,224,39	7,019 34	23,555 65
.....	7,500 00

ETAT C.—(Suite)

RECETTES

	1899-05	1900-01	1901-02	1902-03	1903-04
	\$ c.				
Acompte du prêt à l'asile d'aliénés de Beauport, 1 mars 1895.....					1,000 00
Palais de Justice de Sherbrooke.....					15,000 00
Fonds en fidéi-commis, savoir :—					
Fonds de pensions des instituteurs.....	710 71	1,333 38	1,050 71	4,872 84	2,505 13
Fonds d'amortissement de la cité de Hull... ..	184 10	189 65	192 92	201 32	8,523 97
Fonds d'amortissement de la Pointe à Gatineau.....	140 00	150 00	130 00	264 59	190 18
Héritiers et succession F. E. Roy.....	880 80	891 41	905 80	921 05	142 00
Fonds de licences de mariage.....	6,804 00	7,416 00	7,668 25	7,812 00	9,108 00
Cautionnement des officiers publics.....	2,120 82	1,566 60	1,447 76	1,000 00	2,376 90
Dépôts en vertu de l'acte 59 Vict., ch. 34... ..	15,000 00		5,000 00		1,000 00
Débetures du Palais de Justice de Hull, fonds d'amortissement.....	1,027 11	1,057 92	1,089 66	1,122 35	1,156 02
Taxes du Palais de Justice de Québec.....	24,000 00	14,612 90	17,473 81	12,527 47	13,372 32
Dépôts en vertu de l'Acte 63 Vict., ch. 44.. ..		20,000 00	20,000 00		
Dépôts spéciaux, feux à Spencer-Wood.....		51 00	6,641 60		
Fonds de bâtisses et des jurés, district d'Ottawa, assurance sur le Palais de Justice et Prison et sur mobilier.....		38,442 54			
Ville de Salaberry de Valleyfield, dépôt en vertu de l'Acte 1 Ed VII, ch. 4.....		50,000 00			
Transit Insurance Co. : Dépôt en vertu de l'Acte 63 Vict., 91.....			5,000 00		
Dépôt spécial, feu au Palais de Justice, Chicoutimi.....			32 00		
Dépôt spécial, feu à la maison de l'assistant géolier, Québec.....				20 00	
Dépôt re refus de licence à Jean Fradette, St-Gervais.....				200 00	
Assurance Mont Royal : Dépôt en vertu de l'Acte 2 Ed. VII, ch. 67.....					25,000 00
Dépôt spécial re Vandal & La Banque Molson.....					11,501 55
	4,502,445 83	4,745,190 47	4,601,029 81	4,746,357 98	4,915,118 26
Produits de fonds inscrits émanés en consolidation de la dette.....	67,152 07	68,068 12	10,978 66	31,771 10	
En caisse au 1er juillet de chaque année,...	201,970 05	160,425 05	295,328 70	139,632 92	197,114 26
	4,771,567 95	4,973,683 64	4,907,337 17	4,917,762 00	5,192,232 52

**ÉTAT D.
PAIEMENTS.**

	1899 00		1900-01		1901-02		1902-03		1903 04	
	\$	c.								
Dette publique	1,538,059	20	1,549,275	94	1,542,140	79	1,577,583	19	1,607,902	41
Législation.....	199,563	09	235,596	09	207,720	63	202,432	34	233,705	01
Gouvernement civil.....	285,872	35	278,307	42	271,891	19	272,437	61	273,915	12
Administration de la justice.....	560,742	37	569,911	12	618,315	23	605,858	45	628,835	88
Écoles d'industrie et de réforme.....	65,500	00	60,000	00	60,000	00	60,000	00	58,650	36
Instruction publique (y compris les écoles du soir)	476,281	83	468,039	68	469,184	79	468,074	00	479,589	50
Agriculture.....	194,659	97	200,217	13	217,358	69	234,162	04	247,850	00
Colonisation.....	124,000	00	119,000	00	112,540	00	110,500	00	136,000	00
Immigration.....	4,249	63	4,249	59	4,250	00	4,250	00	4,250	00
Travaux et édifices publics :										
Ordinaires.....	92,209	15	123,390	61	99,348	09	103,099	21	136,519	43
Extraordinaires.....	5,000	00	24,165	18	20,345	17	65,443	77	50,100	00
Asiles des aliénés.....	349,225	00	353,825	00	353,825	00	353,820	00	365,825	00
Institutions de bienfaisance.....	44,570	75	44,570	75	45,210	75	45,210	75	45,210	75
Terres, Mines et Pêcheries.....	210,549	13	208,815	16	204,043	83	217,051	89	213,802	03
Charges sur le revenu (y compris les paiements faits par les officiers du revenu sur leurs perceptions).....	138,982	36	132,655	41	139,946	37	142,730	06	191,496	17
Services divers.....	143,920	89	144,188	54	124,556	79	133,402	34	121,417	58
	4,433,385	72	4,516,257	62	4,490,677	32	4,596,060	65	4,795,469	24
La Cie d'exposition de Montréal, du produit des ventes de terrains de l'exposition					18,004	29	5,824	72	35,824	72
Dépenses, ventes de propriété.....			296	40	266	61			305	45
Palais de Justice de Sherbrooke.....									25,390	46
Fonds en filé-commis.....	32,447	52	45,102	71	64,822	44	100,744	51	35,022	87
	4,465,833	24	4,561,656	73	4,573,770	66	4,702,629	88	4,892,012	74
Remboursements de dépôts de garantie de chemin de fer	33,072	12								
	4,498,905	36	4,561,656	73	4,573,770	66	4,702,629	88	4,892,012	74

ETAT " E "

RECETTES PROBABLES, 1905-1906

PUISSANCE DU CANADA :

Subaides en vertu de l'acte de l'A. B. du N.....	\$ 959,252 80
Intérêts sur fonds en fidéi-commis.....	75,782 00
Subside spécial, 47 Vict., chap. 4	127,460 68
Intérêts sur subventions de chemin de fer, 47 Vict., chap. 8.....	119,700 00
	<u>\$1,282,195 48</u>

INTÉRÊT :

Intérêt sur prix de vente du chemin de fer Q. M. O. & O	320,627 39
Intérêts sur prêts et dépôts.....	12,000 00
	<u>332,627 39</u>

TERRES, MINES ET PÊCHERIES..... 1,431,000 00

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE :

Timbres judiciaires.....	200,000 00
Honoraires judiciaires.....	10,000 00
Fonds de bâtieses et des jurés.....	30,000 00
Entretien des prisonniers.....	13,000 00
Gardes des prisons de Montréal et de Québec.....	4,400 00
Prison de Montréal.....	500 00
Palais de Justice de Montréal.....	4,000 00
Honoraires du grand connétable, Québec	600 00
	<u>262,500 00</u>
Timbres d'enregistrement (y compris les honoraires des régis- trateurs salariés).....	75,000 00
Licences	730,000 00
Taxes directes sur les corporations commerciales.....	285,000 00
Droits sur successions.....	300,000 00
Commissions sur honoraires d'officiers publics.....	7,000 00
do sur renouvellement d'hypothèques.....	100 00
Entretien des aliénés.....	95,000 00
do des pensionnaires des écoles d'industrie et de réforme.....	24,000 00
Législation.....	10,500 00
Gazette Officielle.....	15,000 00
Loyers d'édifices publics.....	1,400 00
Revenu casuel.....	10,000 00
Compagnies d'Assurances Provinciales, contributions.....	600 00
Contributions aux pensions, service civil.....	4,500 00
Prime, escompte et change.....	2,500 00
Taxes sur les subventions de chemins de fer.....	15,000 00

\$1,883,922 87

ETAT " F "

DÉPENSES PROBABLES, 1905-1906.

	§	cts.
Dette publique.....	1,611,891	24
Législation.....	217,485	10
Gouvernement civil.....	286,588	50
Administration de la justice.....	636,429	71
Instruction publique.....	484,460	00
Colonisation.....	140,500	00
Travaux Publics, (Ordinaire).....	§122,029	76
do (Extraordinaire)	162,599	81
	<hr/>	284,629 57
Agriculture.....	232,200	00
Terres, Mines et Pêcheries.....	215,300	00
Asiles des aliénés.....	384,325	00
Ecoles d'industrie et de réforme.....	60,000	00
Institutions de bienfaisance.....	45,210	75
Charges sur le revenu.....	126,000	00
Services divers.....	110,800	00
	<hr/>	4,835,819
Subventions de chemins de fer.....	77,441	67
	<hr/>	4,913,261 54
	<hr/> <hr/>	

ETAT " G "

ÉTAT APPROXIMATIF DU PASSIF ET DE L'ACTIF DE LA
PROVINCE DE QUÉBEC AU 30 JUIN 1904.

PASSIF.

Dette consolidée telle qu'existant avant la conversion.....	\$33,027,882 66	
Augmentation du capital par conversion..	1,743,526 83	
		<u>\$34,771,409 49</u>
Emprunt temporaire.....		700,000 00
Dépôt en fidéi-commis.....		408,838 15
Mandats impayés.....		182,149 31
Subventions en argent des chemins de fer, autorisées mais non encore dues.....	\$110,855 17	
Subventions en terres des chemins de fer converties en argent, à 52½ cts. par acre, autorisées mais non encore dues.....	408,483 58	
		<u>519,338 75</u>
Octroi pour le pont sur le fleuve St-Laurent à Québec...		130,000 00
Perte sur dépôt à la Banque d'Echange.....		25,218 75
Obligations du Palais de Justice de Québec.....		138,400 00
		<u>\$36,875,354 45</u>

ACTIF.

Partie du prix de ch. de fer Q.M.O. & O. déposé en banque.....	\$417,600 00	
Partie du prix de ch. de fer Q. M. O. & O. placé en obligations de la province de Québec, emprunt de 1878.....	29,000 00	
Partie du prix de ch. de fer Q.M.O. & O. placé en obligations du palais de justice de Québec.....	138,400 00	
Partie du prix de ch. de fer Q M.O. & O. placé en obligations de la cité de Québec.....	15,000 00	
Balance non payée du prix du chemin de fer Q.M.O. & O.....	7,000,000 00	
		<u>7,600,000 00</u>
Fonds inscrits de 3%.....		160,009 85
Allocations de chemins de fer, en vertu de l'acte fédéral, 47 Victoria, chapitre 8..		2,394,000 00

Argent en banque.....	224,656 24	
Coût de l'école Jacques-Cartier Montréal, à être remboursé par vente de pro- priété.....	5,391 11	
Réclamation <i>in re</i> feu l'honorable Thomas McGreevy.....	100,000 00	
Avances à divers.....	131,437 29	
Palais de justice de Québec, en vertu de 45 Victoria, chapitre 26, et 48 Victoria, chapitre 16.....	138,400 00	
	<hr/>	10,753,894 49
Excédant du passif sur l'actif au 30 juin 1904.....		<u>\$26,121,459 96</u>